

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3
Réunion du 17 février 2024

Le 17 février 2024 à compter de 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis **par voie de conférence audiovisuelle** sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

1. AKILIAN Michelle – Administrateur
2. ALBE Christian – Trésorier général
3. AMARD Zélie – Administrateur
4. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
5. ARIA Alain – Administrateur
6. BAGATTO Cynthia – Administrateur
7. BERNARD Monique – Administrateur
8. BITON Guillaume – Administrateur
9. BOUGET Yves – Vice-président
10. COLLOT Isabelle – Administrateur
11. DECONNINCK Didier – Administrateur
12. DE BERNON Françoise – Administrateur
13. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint
14. FLORENT Sébastien – Secrétaire général
15. FRELAT Véronique – Administrateur
16. GANGLOFF Claude – Administrateur
17. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur
18. GOUX Richard – Administrateur
19. KOZLUDERE Evlin – Administrateur
20. MABILLE Gérard – Administrateur
21. MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur
22. PEYTAVIN Annie – Secrétaire Générale Adjointe
23. SAGOT Éric – Administrateur
24. TANGUY Éric – Président
25. VALLOGNES Nathalie – Administrateur
26. VIALA Delphine – Administrateur
27. VOUILLOT Pierre – Administrateur

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

- TRITZ Olivier (représenté par Madame KOZLUDERE) – Administrateur
- LE THOMAS Viviane (représentée par Monsieur MABILLE) – Administrateur
- BAGATTO Cynthia (représentée par Monsieur DECONNINCK) – Administrateur

Sont absents en tant que membre à voix délibérative :

- MARCAGGI Antoine – Administrateur
- ROCHE Vincent – Administrateur
- ROYO Linda – Administrateur
- MOURADIAN Christine – Administrateur

Les postes de Monsieur LABROUSSE Yves et Madame CASTAINGS Nadège sont vacants.

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance**
- **Michel COZZI - Président de la Commission Fédérale Sportive**
- **Jacques MOREAU – Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine**
- **Axelle GUILLET – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **Antoine DURAND – Responsable juridique de la FFvolley**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)**
- 2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)**
- 3. EMMENAGEMENT DE LA FFVOLLEY A CRETEIL**
 - ✓ **Projet inauguration Maison du Volley**
- 4. POLE DTN (Axelle GUIGUET)**
- 5. POLE SPORTIF**
 - ✓ **Approbation des RPE CDF Beach Volley M13-M15-M18-Seniors**
 - ✓ **Approbation du RPE 2024 du Circuit National France de Beach Volley Séries**
 - ✓ **Projet modification composition des poules nationales**
 - ✓ **Projet Challenge de France M18**

6. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

- ✓ **Convention FFvolley / LNV**
- ✓ **Approbation du projet porté par la FFvolley concernant la construction de 8 terrains de beach-volley dans l'Eure-et-Loir**
- ✓ **Commission Fédérale :**
 - **Cellule Fédérale de Lutte contre les Maltraitements : démission de Monsieur FAIVRE**
 - **Commission Fédérale PSF :**
 - **Approbation de la démission de Pierre Spittael,**
 - **Approbation de la nomination de Florian Castor**
- ✓ **Médecin de Ligue :**
 - **Approbation du nouveau médecin de la Ligue Grand Est : M. Thomas THUET**
- ✓ **Approbation et présentation des procès-verbaux :**
 - **Procès-verbaux du Bureau Exécutif**
 - **Procès-verbaux du Conseil d'Administration**
 - **Procès-verbaux des commissions**
 - **Procès-verbaux du Comité d'éligibilité en matière de genre**
- ✓ **Ressources Humaines : point de situation du CSE**
- ✓ **Assemblée Générale :**
 - **Approbation du Calendrier administratif et statutaires de l'Assemblée Générale des 17 et 18 mai 2024 à St-Ouen-Sur-Seine (93)**
- ✓ **Projet généralisation de la licence Pass Bénévoles**

FINANCES (Christian ALBE)

- ✓ **Points d'information**
- ✓ **Budget Prévisionnel 2024 V1**

7. POLE DEVELOPPEMENT :

- ✓ **Point sur projet Horizon 2028**
 - **Etat avancement projet 5000 équipements**
 - **Etat avancement projet 50 emplois**

8. POLE EVENEMENTIEL

- ✓ **Calendrier des évènements 2024**
- ✓ **Projet Digital FFvolley (invité Cédric MESSINA)**

9. POINT JEUX OLYMPIQUES 2024

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley.

Eric TANGUY entend en premier lieu rendre hommage à Monsieur Georges GUILLET, dirigeant historique de la FFvolley et membre de la CME jusqu'à récemment, qui nous a quittés il y a peu. Un hommage spécial lui sera également rendu lors de la prochaine Assemblée Générale.

Ensuite, des félicitations sont adressées à nos équipes de France U18 et U20 Masculine, qui ont gagné leur tournoi WEVZA et est donc directement qualifiée pour les championnats d'Europe directement, ce qui permet d'éviter de jouer des TQCE et corollairement de perturber la période de play-offs de LNV à venir.

Eric TANGUY salue ensuite les parcours des Mariannes de Levallois-Paris-Saint Cloud, qualifiées pour les demi-finales de la CEV Cup - prévue le 28 février à Levallois - et des Neptunes de Nantes, et à sa dirigeante Monique BERNARD aujourd'hui présente, qualifiées en finale de Challenge Cup qui se tiendra le même jour à Nantes.

Aussi, Eric TANGUY fait le point sur le changement en termes de réglementation au niveau de la FIVB :

- En VNL :
 - Le tournoi va passer à 18 équipes, ce qui permettra une meilleure répartition des équipes sur les tournois, avec 6 équipes par tournoi, chaque organisation devenant de fait moins coûteuse financièrement.
 - Aussi, il n'y aura plus de pays protégés (statut garanti jusqu'à maintenant à l'équipe de France Masculine), le classement seul déterminant les montées et les descentes en division inférieure ;
 - Il n'y aura cependant pas de descente en 2024 donc chacune de nos deux équipes de France a l'assurance de rester en VNL en 2024, l'investissement financier afférent à l'organisation de la Challenger Cup à Laval en juillet 2023 étant encore une fois justifié par des effets positifs perceptibles indéniables.

Eric TANGUY aborde ensuite la création de l'alliance francophone de volley, dont un communiqué spécifique a été publié. Ce projet a été mené en lien étroit avec le Maroc, mais d'autres pays comme le Cambodge ou le Canada devraient en être également les principaux protagonistes. Il indique en avoir été désigné président pour la première année.

Enfin, Eric TANGUY souhaite attirer l'attention des administrateurs en insistant sur l'intérêt de divers acteurs publics pour le sport et plus particulièrement le volley en cette période pré-olympique.

- Le rapport de la Commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégué de service public, par laquelle la FFvolley a été auditionnée en novembre 2023, a été rendu ;
- Une inspection de notre dispositif PSF a été diligentée par l'IGESR ;
- Une inspection de notre dispositif de Service Civique est également en cours, notifiée au service Développement il y a peu.
- La rapporteure de la PPL visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport à l'Assemblée Nationale a souhaité nous auditionner, le volley étant considéré comme « exemplaire » sur ces sujets d'éthique et d'intégrité ;

A cet égard, Eric TANGUY informe les administrateurs de la signature du partenariat avec l'association 3018/e-enfance, spécialisée dans le cyber-harcèlement, il y a quelques jours.

II. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)

Yves BOUGET prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la LNV.

Sur le plan sportif, Yves BOUGET indique ne pas avoir grand-chose à ajouter au descriptif relativement exhaustif d'Eric TANGUY.

Il tient à souligner les très belles performances du volley professionnel français, et ajoute aux félicitations adressées aux Mariannes et aux Neptunes un hommage au CANNET et à TOURS pour leur parcours en Coupes d'Europe.

Sur les championnats professionnels français, le bilan est plus que satisfaisant car la compétition est bien plus disputée que les années précédentes, ce qui constitue une part du spectacle.

Il attire l'attention des administrateurs sur le nombre de spectateurs payants enregistrés dans les arènes du volley : 550k spectateurs contre 430k la saison passée. Une belle croissance avait eu lieu l'an dernier, la montée en puissance continue.

Sur le plan du fonctionnement, Monsieur BOUGET évoque la finalisation de la convention FFvolley/LNV, lors des négociations de laquelle les deux parties ont su trouver des accords essentiels au volley français.

Ensuite, le départ des effectifs de la FFvolley a été vécu comme un relatif choc pour les salariés de la LNV. Yves BOUGET récapitule ensuite succinctement les problématiques quant au déménagement de la LNV dans de nouveaux locaux proches de Paris à l'approche des Jeux Olympiques et l'impossibilité d'œuvrer dans un environnement commun avec la FFvolley,

Enfin, sur le plan des médias, Yves BOUGET se déclare « très satisfait » car le principal média TV beIn côté volley professionnel masculin s'avère également « très satisfait » en termes d'audimat, avec une croissance forte observée. Sur le volley professionnel féminin retransmis sur Sport en France®, il indique qu'aucune donnée chiffrée n'a pu être communiquée à la LNV.

III. DEMENAGEMENT DE LA FFFVOLLEY

Eric TANGUY indique que les effectifs salariés sont installés depuis peu à Créteil, la FFvolley étant presque déjà opérationnels avec la possibilité de faire des visios et l'installation de salles de réunions et ordinateurs d'ores et déjà opérationnels. Demeure comme projet principal le déplacement des serveurs de la comptabilité, se trouvant encore à l'ancien siège de Choisy mais nous ne voulions pas les mettre en standby en période d'approche de la clôture des comptes 2023, pour des raisons logiques de calendrier contraint.

Eric informe les administrateurs à cet égard qu'il est prévu d'inaugurer la maison du volley le 14 mai prochain. Initialement imaginée dans le cadre du week-end « marathon » de l'AG, ce projet n'a pas été jugé raisonnable, notamment au vue du pedigree des invités (PR, MSJOP, Président et DG de la FIVB, Président de la CEV, Président du Val-de-Marne et divers politiques et parlementaires locaux) et du lien de tenue de l'AG (Saint-Ouen), de l'autre côté de la capitale.

L'inauguration aura lieu en fin d'après-midi, ce qui permettra de poursuivre la soirée avec cocktail dinatoire, avec l'idée de l'installation d'un barnum géant sur le parking du nouveau siège.

Comme l'a indiqué Yves BOUGET, le déménagement de la LNV est imminent et est lié à la vente du siège de Choisy, qui devrait rapporter à la FFvolley comme à la LNV des rentrées financières importantes.

La FFvolley a reçu une proposition à 1,6 millions d'€ de la part d'un promoteur depuis quelques mois et c'est pour cela qu'il faudrait désormais que le projet de vente avance assez rapidement.

Yves BOUGET a demandé en Bureau Exécutif à ce que la FFvolley prête de l'argent à la LNV, afin qu'elle puisse financer le déménagement et la location de ses nouveaux locaux.

Sur le principe, le Bureau Exécutif s'est prononcé en faveur de ce dispositif mais la problématique de la forme demeure :

- Un prêt d'une telle importance est un dispositif complexe et déconseillé par notre notaire ;
- Le notaire préconise un rachat des locaux de la LNV afin de les revendre dans la foulée

Cela nécessite de passer par un vote d'approbation de l'AG pour une acquisition hors des affaires courantes : l'idée serait ainsi de racheter sur une base plus basse qu'1,6M €, et de prévoir une clause de reversement d'une quote-part le prix de vente global et cette base plus basse, en cas de revente plus favorable financièrement, à laquelle il faut soustraire tous les frais non prévus afférents à la

vente (taxe sur la plus-value, gardiennage, autres, etc.) ainsi qu'un partage à 50/50 des frais de notaires induits.

RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe d'un rachat des locaux dont la LNV est actuellement propriétaire, à des conditions spécifiques encore à définir par lesquelles les intérêts de la FFvolley seraient au mieux défendus dans l'économie du contrat.

IV. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

Axelle GUIGUET prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

Le volet sportif ayant déjà été évoqué par Eric, Axelle GUIGUET aborde le programme des équipes de France :

- Matchs de préparation déjà programmés :
 - o France-Pays-Bas à Orléans en prépa VNL
 - o A Laval, République Dominicaine en match de prépa
 - o La Roche sur You contre le Canada
- 13 athlètes qualifiés aux JO : 12 titulaires + 1 remplaçant hors village mais accrédité quand même

Avec la ville de Clichy, la FFvolley continue à bien travailler dans le cadre du partenariat conclu afférent au site d'entraînement de l'équipe de France : Axelle GUIGUET remercie d'ailleurs la LIF pour son investissement car les engagements liés à la convention se mettent en œuvre.

Sur la partie Héritage, la FFvolley va pouvoir équiper l'équipement avec le même matériel que les JOP.

En outre, la FFvolley va récupérer tout le matériel utilisé pour les JOP ; un travail restant à faire pour lister l'ensemble des matériels et cibler à quels équipements du territoire français devront être dédiés ces matériels.

Sur les 30' Activité Physique Quotidienne (APQ), un beau document est sorti (<https://ffvolleyball.sharepoint.com/sites/Boiteoutilscommunication/Documents%20partages/Form%20s/AllItems.aspx?id=%2Fsites%2FBoiteoutilscommunication%2FDocuments%20partages%2FBoite%20%C3%A0%20outils%20com%2FPLAN%C3%88TE%20VOLLEY%2FPLANETE%20VOLLEY%20%2D%20FFVOLLEY%20%2830%27APQ%29%2Epdf&parent=%2Fsites%2FBoiteoutilscommunication%2FDocuments%20partages%2FBoite%20%C3%A0%20outils%20com%2FPLAN%C3%88TE%20VOLLEY&p=true&ga=1>), auquel la DTN a bien contribué ; il propose notamment des liens vidéos.

Arnaud BESSAT travaille également sur le projet FFvolley TV, avec en ligne de mire l'installation d'un beau studio TV au siège.

V. POLE SPORTIF

- ✓ Approbation des RPE CDF Beach Volley M13-M15-M18-Seniors

1^{ère} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le RPE CDF Beach Volley M13-M15-M18-Seniors.

- ✓ Approbation du RPE 2024 du Circuit National France de Beach Volley Séries

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le RPE 2024 du Circuit National France de Beach Volley Séries.

- ✓ Projet modification composition des poules nationales

Eric TANGUY présente le tableau sous forme de document de travail qui résume les réflexions de la CF Sportive sur l'élargissement du nombre d'équipes en championnats nationaux au regard de l'augmentation substantielle du nombre de licenciés et la densification géographique des championnats de N3M notamment.

L'idée serait de travailler sur un projet d'augmenter le nombre d'équipes en N3M, peut-être sur 2 saisons.

Des débats s'installent, chaque intervention montrant la complexité de la problématique au regard des facteurs sportifs, géographiques, écologiques voire « sociétales » engendrées par cet éventuel élargissement.

✓ Projet Challenge de France M18

Michel COZZI présente son projet de créer un Challenge de France M18.

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité le projet Challenge de France M18.

VI. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

✓ Convention FFvolley / LNV

Eric TANGUY introduit le vote sur cette V6 de la convention FFvolley/LNV en se félicitant des solutions communes trouvées avec la LNV.

Eric TANGUY fait notamment part du cœur des négociations qui, au-delà d'une refonte profonde et globale du texte de la convention précédente, ont abouti sur la disposition spécifique aux JOUEURS ISSUS DE LA FORMATION FRANCAISE, comme suit :

« ARTICLE 22bis – JOUEURS ISSUS DE LA FORMATION FRANCAISE

[...]

Cependant, les PARTIES se mettent d'accord pour modifier la réglementation JIFF comme suit :

- La modification de la définition du JIFF prévue à l'article 34 du Règlement Général Licences & GSA, comme suit : « *Est considéré comme JIFF tout joueur qui remplit l'un des quatre critères ci-dessous :* »
 - *Le joueur a pris sa toute première licence de volley-ball en France.*
 - *Le joueur est inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau (Elite, Seniors, Relève ou Reconversion)*
 - *Le joueur a passé 5 ans minimum dans une structure PPF (Centre de Formation des clubs professionnels, Pôles Espoirs ou Pôles France)*
 - *Le joueur licencié compétition extension volley-ball à la FFvolley pendant 10 saisons consécutives ».*

La suppression du statut d' « assimilé JIFF » dont les modalités sont prévues à l'article 3 du règlement sportif de la LNV, qui vide de sa substance la réglementation JIFF visant à promouvoir la formation locale, étant entendu que les joueurs étant considérés comme « assimilé JIFF » au sens de l'article 3.2 du Règlement sportif LNV lors de la saison 2023/2024 seront considérés comme JIFF à compter du 1er juillet 2024.

En outre, en considération de l'objectif mentionné ci-dessus et dans le respect des dispositions législatives nationales et communautaires, la FFVOLLEY et la LNV s'engagent, selon le calendrier ci-dessous, sur un nombre de JIFF obligatoires sur la feuille de match et un nombre de JIFF obligatoires en permanence sur le terrain lors des rencontres des championnats professionnels D1M, D2M, D1F, et championnats fédéraux Elite Access et Elite Masculine & Féminine, selon le dispositif de montée en régime suivant :

	D1M		D1F		D2M		ELITE ACCESS FEMININE		ELITE MASCULINE & FEMININE	
	TERRAIN*	FEUILLE DE MATCH**	TERRAIN*	FEUILLE DE MATCH**	TERRAIN*	FEUILLE DE MATCH**	TERRAIN*	FEUILLE DE MATCH**	TERRAIN*	FEUILLE DE MATCH**
2024 - 2025	1	4	1	2	3	6	3	6	3	6
2025 - 2026	1 HL***	4	1 HL***	3	3	7	4	8	4	8
2026 - 2027	1 HL***	4	2	4	3	8	4	8	5	10
2027 -2028	2 HL***	5	2 HL***	5	3	8	5	10	5	10
2028 - 2029	2 HL***	5	2 HL***	5	3	8	5	10	5	10

*** NOMBRE DE JIFF OBLIGATOIRES EN PERMANENCE SUR LE TERRAIN ;**

N.B. : l'obligation « JIFF sur le terrain » est remplie si et seulement le nombre de JIFF en permanence sur le terrain et participant au jeu est a minima égal à celui mentionné dans le tableau pour la saison sportive et la division correspondantes

**** NOMBRE DE JIFF OBLIGATOIRES SUR LA FEUILLE DE MATCH ;**

N.B. : l'obligation « JIFF sur la feuille de match » est remplie si et seulement le nombre de JIFF sur la feuille de match est a minima égal à celui mentionné dans le tableau pour la saison sportive et la division correspondantes

***** Hors Libéro**

Chaque PARTIE s'engage à transposer cet engagement dans ses règlements sportifs respectifs ».

Eric TANGUY attire l'attention des administrateurs sur les évolutions validées conjointement avec les représentants de la LNV :

- Le « passage » de 3 ans à 5 ans de formation dans une structure PPF pour acquérir le statut de JIFF ;
- Un compromis a été trouvé entre les propositions initiales de chaque partie concernant le nombre de JIFF sur le terrain et sur la feuille de match, en ce que les parties se sont mises d'accord sur cette proposition, avec un résultat moins ambitieux et une montée en puissance plus lente que ce qui avait été envisagé par la FFvolley, surtout chez les féminines.

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la l'unanimité le projet de Convention FFvolley/LNV présenté.

- ✓ Approbation du projet porté par la FFvolley concernant la construction de 8 terrains de beach-volley dans l'Eure-et-Loir

Eric TANGUY présente le projet porté par la FFvolley concernant la construction de 8 terrains de beach-volley dans l'Eure-et-Loir, pour un coût total estimé à environ 300k €.

Initialement mené par le CDvolley 28, il est ainsi proposé aux administrateurs de désigner comme porteur de projet la FFvolley directement - en tant qu'unique interlocuteur de l'Agence Nationale du Sport -, celui-ci portant sur la construction puis l'animation d'équipements sportifs de proximité sur le territoire des communes prévues.

Se pose ainsi l'obligation de voir la FFvolley participer financièrement au projet à hauteur de 20% du coût total du projet déterminé.

Corollairement, la somme des financements apportés par des personnes publiques (**hors maître d'ouvrage**) ne peut dépasser 80 % de la somme des financements apportés par le maître d'ouvrage (collectivité territoriale) et par d'autres personnes publiques (État, conseil régional, conseil départemental, etc.).

Or, en l'espèce, pour des raisons d'interlocuteur unique, le projet est certes porté par le Comité Départemental d'Eure-et-Loir de volley mais les maîtres d'ouvrage sont en pratique bel et bien les communes partenaires, qui financent ces 20 % du coût total du projet conformément au CGCT. En

conséquence, les 20% financés par les maîtres d'ouvrage sont bien respectés, conformément à l'article L.1111-10 du CGCT.

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité le projet porté par la FFvolley concernant la construction de 8 terrains de beach-volley dans l'Eure-et-Loir.

- ✓ Commission Fédérale :
 - Cellule Fédérale de Lutte contre les Maltraitances : démission de Monsieur FAIVRE
 - Commission Fédérale PSF :
 - Approbation de la démission de Pierre Spittaël,
 - Approbation de la nomination de Florian Castor

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la nomination de Monsieur CASTOR.

- ✓ Médecin de Ligue :
 - Approbation du nouveau médecin de la Ligue Grand Est : M. Thomas THUET

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la nomination de Monsieur THUET.

- ✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :
 - Procès-verbaux du Bureau Exécutif

(Sébastien FLORENT indique que ceux-ci seront envoyés a posteriori par consultation électronique car leur rédaction n'est pas encore finalisée)

- Procès-verbaux du Conseil d'Administration
- Procès-verbaux des commissions
- Procès-verbaux du Comité d'éligibilité en matière de genre (CEG)

Richard GOUX évoque des erreurs dans l'anonymisation des PV du CEG.

Antoine DURAND indique qu'une vigilance supplémentaire y sera accordée.

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux présentés.

- ✓ Ressources Humaines :

Sébastien FLORENT évoque les actualités RH :

- Une prestation d'hôte d'accueil externalisé a été conclue en remplacement du départ d'Aurélië BONJEAN ;
- Laurence PLASSE part à la retraite en juillet/août, le recrutement d'une secrétaire comptable pour le département formation via des entretiens spécifiques étant en cours ;
- Alex DRU est présent en tant que membre du CSE et participera à tous nos CA et AG ;
- Le contrat de travail de Capucine DURUY, du service Evènementiel, a été suspendu pour 6 mois car recruté par le COJOP en CDD ;
- Une stagiaire est recrutée au service juridique sur les missions DNACG et agent sportif à compter de mai prochain ;
- Validation de l'embauche d'un CDD Billetterie JOP & Billetterie populaire à partir de fin février 2024 ;

- ✓ Assemblée Générale :
 - Approbation du Calendrier administratif et statutaire de l'Assemblée Générale des 17 et 18 mai 2024 à St-Ouen-Sur-Seine (93)

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le calendrier administratif et statutaire de l'Assemblée Générale des 17 et 18 mai 2024.

- ✓ Projet généralisation de la licence Pass Bénévoles

Eric présente le PPT « DE LA NECESSITE DE LICENCIER L'ENSEMBLE DES BENEVOLES GRAVITANT AU SEIN DU GSA –CONTRÔLE D'HONORABILITE », approuvé lors d'une précédente réunion des présidents de Ligue Régionale.

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le renoncement par les Ligues Régionales de leur part régionale sur le Pass'Bénévole afin d'encourager cette prise de licence dont l'objet est de sécuriser les publics tout en exonérant de leur responsabilité les dirigeants associatifs, d'ores et déjà fortement mis à contribution.

FINANCES (Christian ALBE)

- ✓ Points d'information
- ✓ Budget Prévisionnel 2024

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à la majorité le budget prévisionnel 2024.

VII. POLE EVENEMENTIEL

- ✓ **Projet Digital FFvolley (invité Cédric MESSINA)**

Monsieur MESSINA, Président de Mycoach, fait un point d'étape sur la relance du projet liée à la SAS VOLLEYBALL PROJET.

- ✓ **Calendrier des évènements 2024**

Eric TANGUY présente le calendrier des évènements fédéraux 2024.

VIII. POLE DEVELOPPEMENT :

- ✓ **Point sur projet Horizon 2028**
 - **Etat avancement projet 5000 équipements**
 - **Etat avancement projet 50 emplois**

Eric TANGUY présente les projets liés 5000 équipements et 50 emplois.

Michelle AKYLIAN présente ensuite les différents dispositifs mis en place par le service et la CF Développement.

IX. POINT JEUX OLYMPIQUES 2024

Sébastien FLORENT indique que les dispositifs sur le parcours de la flamme à Arles et à Orléans se mettent en place.

X. DIVERS

Eric TANGUY informe les administrateurs de la création de la Fondation de la FFvolley « Pierre Mercier », abritée par la Fondation du Sport Français (FSF), dont Monsieur BRAILLARD, ancien secrétaire d'Etat au sport, est président.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures le 17 février 2024.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.



Le Président
Eric TANGUY



Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT